Rapport sur la Responsabilité Sociale d'Entreprise



CEB

COUNCIL OF EUROPE DEVELOPMENT BANK
BANQUE DE DEVELOPPEMENT DU CONSEIL DE L'EUROPE

2013

1



2



3



SOMMAIRE

Données clés 1

La CEB et la responsabilité sociale d'entreprise (RSE) 2

1. Être la banque du développement social en Europe

Mission et gouvernance 4

Un positionnement responsable 5

Le contrôle de la conformité *(compliance)* 6

2. Créer de la valeur sociale durable

Un soutien effectif à la cohésion sociale 8

Qualité des projets et instruments financiers innovants 9

Intégration de la dimension environnementale 10

3. Gérer nos propres ressources de manière responsable

Une gestion durable des ressources financières de la Banque 12

Priorité aux ressources humaines 13

Maîtrise de notre empreinte écologique 14

États membres de la CEB 17

Cartographie des parties prenantes de la CEB 19

DONNÉES CLÉS AU 31 DÉCEMBRE 2013

CORPORATE

Premier Accord Partiel du Conseil de l'Europe signé le 16 avril 1956

41 États membres

Chiffres clés ***(en millions d'euros)***

Encours de prêts	12 582
Fonds propres	7 320
Capitaux propres	2 460
Total du bilan	24 485
Résultat net	111.3

FINANCEMENTS

38		
Projets approuvés		Prêts décaissés
Lignes d'action sectorielle		
Renforcement de l'intégration sociale	74.9%	66.0%
Gestion de l'environnement	2.3%	14.4%
Soutien aux infrastructures publiques à vocation sociale	22.8%	19.6%
Total *(en millions d'euros)*	**2 274**	**1 845**
en faveur des pays cibles (*)	1 101	937

(*) 22 pays d'Europe centrale, orientale et du Sud-Est membres de la CEB

FONCTIONNEMENT

Déplacements : 2 639 442 km / 739 t. éq. CO_2

Consommation d'énergie électricité : 979 MWh chauffage : 951 MWh

Consommation de papier : 10 tonnes

183 agents et 4 élus du Management

28 nationalités

54% femmes/ 46% hommes

LA CEB ET LA RESPONSABILITÉ SOCIALE D'ENTREPRISE

AVANT-PROPOS

La Banque de Développement du Conseil de l'Europe (CEB) attache beaucoup d'importance aux questions liées à la responsabilité sociale d'entreprise (RSE), qui est l'une de ses priorités. En tant que banque de développement visant à promouvoir l'intégration sociale en Europe, nous sommes conscients de la place accordée aux aspects environnementaux et sociaux de tous les projets que nous examinons, proposons et mettons en œuvre.

Évaluer l'impact de notre travail sur la société est primordial. Ainsi, la publication annuelle des rapports sur la RSE depuis 2009 reflète l'engagement de la CEB à préserver les normes de transparence les plus élevées. En même temps, c'est une occasion pour la Banque de s'exprimer sur son rôle dans la société. Ce sixième rapport rend compte des efforts récemment entrepris par la CEB conformément à son engagement en matière de financement socialement et écologiquement responsable.

La gestion durable de la CEB en sa qualité d'institution financière internationale est très importante. Un cadre de gestion des risques renforcé a été mis en place pour maintenir la stabilité financière de la Banque dans un contexte économique difficile. La CEB procède à un examen environnemental rigoureux de ses projets, ce qui garantit que les composantes santé, sécurité et environnement des projets sont dûment prises en considération lors du processus d'instruction et de suivi. En outre, une évaluation efficace des projets et le partage de bonnes pratiques avec d'autres organisations servent à renforcer les politiques de la Banque et à améliorer ses opérations à venir.

Or, la RSE ne concerne pas uniquement les transactions financières. Il s'agit également de veiller à la cohérence entre les activités internes et externes de la Banque. Pour ce faire, en 2013, nous avons pris une série de mesures visant à renforcer la RSE au sein de la CEB comme la mise en place d'un Département dénommé Responsabilité d'entreprise et études. En outre, le Bureau de la Directrice du Contrôle de la Conformité (OCCO) a pour mandat d'assurer que l'intégrité et la transparence à leur niveau le plus élevé caractérisent non seulement les activités de la Banque, mais aussi le comportement de toutes ses équipes.

Nous croyons que la transparence et la redevabilité ("accountability") sont essentielles à l'accomplissement de notre mission, en tant qu'instrument majeur du développe-ment social en Europe. A cet égard, notre engagement vis-à-vis des principes de la RSE a toujours été, et restera, un outil essentiel pour renforcer la cohésion sociale et promouvoir une croissance durable.



Rolf WENZEL
Gouverneur

LE RAPPORT EN BREF

Le Rapport annuel sur la responsabilité sociale d'entreprise (RSE) rend compte de la contribution d'ensemble de la CEB à un développement socialement et écologiquement durable. Le document est structuré autour de trois grandes parties qui présentent successivement, sous un angle RSE, la nature spécifique de l'institution, la manière dont la Banque conduit son activité prêts/projets et la manière dont elle gère ses propres ressources.

Les principes d'élaboration de ce rapport demeurent inchangés. Le document s'appuie essentiellement sur une information déjà disponible publiquement, notamment sur le site web www.coebank.org de la CEB. Par ailleurs, une attention particulière a été portée : (i) à la comparaison avec les pratiques et normes en vigueur, en considérant les rapports équivalents produits par d'autres IFI, (ii) au reflet des spécificités de la CEB (mandat, ressources, mode opératoire, etc.) et (iii) à la cohérence entre les volets interne (fonctionnement) et externe (activité de financement) de la RSE. Ce rapport RSE s'accompagne de l'index des indicateurs GRI (Global Reporting Index) renseigné selon les normes GRI-3 encore applicables jusqu'à 2015.

Dans le même temps, le reporting sur la RSE continue d'évoluer. D'une part, le présent document est publié en même temps que le Rapport du Gouverneur 2013, ce qui permet de présenter une vision plus complète et mieux articulée de l'activité de la CEB. D'autre part, les principales rubriques du rapport RSE seront développées directement sur le site web de la Banque dans les mois à venir puis actualisées en cours d'exercice en tant que de besoin. Ceci devrait offrir une information publique à la fois plus riche, plus vivante et plus à jour.



1

Être la banque du développement social en Europe

01 MISSION ET GOUVERNANCE

La responsabilité sociale d'entreprise s'ancre dans le mandat de la Banque de Développement du Conseil de l'Europe (CEB).

Une mission sociale unique

En tant que banque du développement social en Europe, la CEB a pour mission de contribuer à la cohésion sociale et au développement social durable dans ses 41 États membres. Cette responsabilité se reflète dans le soutien apporté à une croissance durable et inclusive qui garantira la capacité des générations futures à répondre à leurs besoins.

Les activités et décisions de la CEB répondent à la nécessité d'améliorer les impacts environnementaux et sociaux, de favoriser la gouvernance et de renforcer le tissu même de la société. Ainsi, la CEB contribue à la cohésion sociale et doit rendre compte à ses parties prenantes ainsi qu'à la société.

Le mandat et la mission de la Banque sont définis dans son Statut, tel qu'adopté en juin 1993 et amendé trois fois depuis. Procédant d'un Accord partiel du Conseil de l'Europe, la CEB a la responsabilité de mettre en œuvre les valeurs du Conseil dans la sphère économique. Pour ce faire, elle accorde des prêts et des subventions pour financer des projets en fonction des quatre lignes d'action sectorielle suivantes :

- renforcement de l'intégration sociale
- gestion de l'environnement
- soutien aux infrastructures publiques à vocation sociale
- soutien aux micros, petites et moyennes entreprises (MPME)

* Ligne d'action supplémentaire mise en place dans le cadre du Plan de développement 2014-2016, entré en vigueur le 1er janvier 2014.

Un dispositif de gouvernance structuré

Une bonne gouvernance est un élément clé du fonctionnement efficace d'une banque multilatérale de développement telle que la CEB. Aux termes de l'Article VIII du Statut, l'organisation, l'administration et le contrôle de la Banque sont assurés par les organes suivants : le Conseil de direction, le Conseil d'administration, le Gouverneur et le Comité de surveillance. Le secrétariat des organes de la CEB est assuré par le "Secrétariat de l'Accord partiel sur la Banque de Développement du Conseil de l'Europe", situé à Strasbourg. Le siège de la Banque est à Paris.

Les organes de la CEB

Le **Conseil de direction** détermine les orientations générales de la Banque, fixe les conditions d'adhésion d'autres pays, nomme le Gouverneur, décide des augmentations de capital et approuve le rapport annuel, les comptes et le bilan général de la Banque.

Le **Conseil d'administration** exerce tous les pouvoirs qui lui sont délégués par le Conseil de direction, met en place et supervise les politiques opérationnelles, approuve les projets d'investissement soumis par les gouvernements et vote le budget de fonctionnement de la Banque.

Le **Gouverneur** est le représentant légal de la Banque. Il est le chef des services opérationnels de la Banque et en assure la gestion courante. Le 18 décembre 2011, M. Rolf Wenzel a pris ses fonctions de Gouverneur de la CEB pour un mandat de cinq ans. Le Gouverneur est assisté d'un ou plusieurs Vice-Gouverneurs (trois à l'heure actuelle).

Le **Comité de surveillance** est composé de trois membres nommés par le Conseil de direction. Il est chargé de vérifier les comptes annuels.

Liste des comités internes de la CEB

Comité d'Orientation et de Coordination
Comité de Direction Générale
Comité Financier et Risques
Comité Gestion Actif-Passif
Comité de Financement
Comité de Développement et Projets
Comité de Pilotage Informatique
Comité Organisation et Risques Opérationnels
Comité de Coopération Européenne

02 UN POSITIONNEMENT RESPONSABLE

Des perspectives d'activité articulées à moyen terme

La mission sociale de la CEB s'exerce dans un cadre stratégique où sont définis ses grandes orientations et objectifs. Ceux-ci sont formalisés dans le "Plan de développement 2014-2016", qui décrit la politique de prêt de la Banque, ses lignes d'action géographiques et sectorielles, leur logique, le cadre de ressources nécessaires à leur mise en œuvre, ainsi que le juste équilibre entre risque et capital.

Le Plan de développement 2014-2016 : les grandes lignes stratégiques

Le Plan de développement 2014-2016, approuvé en novembre 2013, renforce la mission de soutien de la Banque aux investissements sociaux, ainsi que son rôle d'instrument majeur de la politique de solidarité en Europe, qui promeut les valeurs fondamentales du Conseil de l'Europe.

Le Plan introduit de nouveaux instruments de financement et adapte ceux qui existaient déjà, afin de répondre plus efficacement encore aux besoins des États membres de la Banque. Le soutien continu à la création et au maintien des emplois dans les micros, petites et moyennes entreprises, est renforcé. Le Plan prévoit également une coopération encore plus étroite avec l'Union européenne, d'autres institutions multilatérales de développement et les pays donateurs, ainsi que la poursuite et l'amplification des efforts de la CEB en faveur de ses activités dans les pays d'Europe centrale, orientale et du Sud-Est.

Le Plan s'accompagne de la révision du cadre prudentiel de la Banque et de sa Politique de prêt et de financement de projets.

Un positionnement unique pour mieux travailler ensemble

Les partenariats noués avec les autres organisations internationales, financières ou non, ainsi qu'avec les donateurs par le biais de comptes fiduciaires, répondent à un objectif majeur : permettre à la CEB d'accroître ses moyens d'action et d'améliorer la valeur ajoutée de sa contribution.

À cette fin, la Banque a conclu plusieurs accords-cadres de coopération, bilatéraux et multilatéraux, avec d'autres IFI, le dernier en date étant un *Memorandum of Understanding* avec la BERD signé en octobre 2013. La CEB est un partenaire d'autres organisations actives dans le domaine social, dont notamment plusieurs agences spécialisées des Nations Unies, telles que le HCR, l'UNICEF ou encore le PNUD. Le renforcement de la coopération avec l'Union européenne (UE) constitue également un levier stratégique pour la CEB. En effet, sur les 41 États membres de la Banque, 26 sont membres de l'UE et 8 sont candidats officiels ou potentiels à l'adhésion. Ce champ d'intervention commun fait de l'UE un partenaire naturel de la CEB dans l'accomplissement de son mandat social.

Les comptes fiduciaires gérés par la CEB présentent une grande diversité et peuvent être regroupés en quatre catégories : (i) les comptes fiduciaires alimentés par des pays donateurs, soit bilatéralement (Compte espagnol pour la cohésion sociale ou Compte fiduciaire norvégien pour les Balkans occidentaux), soit multilatéralement (Fonds fiduciaire pour les droits de l'homme) ; (ii) les comptes fiduciaires alimentés par l'Union européenne (facilités tripartites avec KfW et la Commission ou d'autres instruments financiers et programmes de l'UE tels que le WBIF) ; (iii) les comptes fiduciaires liés au Programme régional de logement (RHP) à travers le Fonds du RHP et deux autres comptes fiduciaires bilatéraux de l'UE ; (iv) le compte fiduciaire abondé par les résultats annuels de la Banque, à savoir le Compte de dividendes sociaux. À fin 2013, le montant des dons gérés par la Banque s'élevait à € 201 millions.

La politique de communication et d'information de la CEB

La politique de communication et d'information de la CEB vise en priorité à consolider la réputation de l'institution et à garantir une transparence adéquate sur ses activités comme sur son fonctionnement.

À cet effet, la Banque s'appuie sur le cadre de référence interne constitué par sa Politique d'information publique et sur un large éventail d'outils de communication. Ces outils sont déployés pour l'essentiel autour du site web www.coebank.org et d'un site Intranet réservé aux agents de la CEB s'agissant de la communication interne. Ces sites voient leur contenu régulièrement enrichi, année après année. Depuis plusieurs années, la politique de communication institutionnelle, qui entend promouvoir le positionnement original et l'identité spécifique de la CEB, est relayée par des démarches de communication plus opérationnelles ciblées sur chacune de ses parties prenantes, les objectifs étant déclinés en conséquence.

La communication sur la RSE passe, en particulier, par un dialogue renforcé avec toutes les parties prenantes de la Banque, notamment celles qui sont par définition le plus impliquées dans ce domaine, telles que les agences de notation extra-financière ou les investisseurs socialement responsables. À titre d'illustration, en 2013, la CEB est notée C (prime) par oekom research. Elle est également qualifiée d'investissement socialement responsable par la Banque Triodos.

03 LE CONTRÔLE DE LA CONFORMITÉ *(COMPLIANCE)*

Le Bureau de la Directrice du contrôle de la conformité

Au sein de la CEB, le Bureau de la Directrice du contrôle de la conformité (OCCO) a pour mission principale de protéger la Banque contre tout risque financier ou de réputation pouvant résulter d'actions illégales ou de comportements non déontologiques, de fraudes ou d'actes de corruption. En maintenant des normes élevées d'intégrité et de gouvernance, l'OCCO se concentre non seulement sur les emprunteurs et les projets de la Banque, mais aussi sur le comportement des agents et des organes qui travaillent à la CEB et pour elle. Autrement dit, l'objectif de l'OCCO est de protéger la Banque contre le risque de non-conformité externe et interne, à l'aide d'un éventail de mesures.

Le Bureau dispose d'un mandat clair consistant à préserver les valeurs d'intégrité et de transparence. Il bénéficie du soutien total de la haute direction de la Banque. L'efficacité de la gestion du risque de non-conformité se reflète dans la qualité du portefeuille de la Banque ainsi que dans son personnel de grande qualité.

Les mesures prises par la CEB

Afin de maintenir un niveau élevé de performance des résultats et de qualité de ses actifs, la CEB a adopté un éventail de mesures de lutte contre le blanchiment de capitaux, la fraude, la corruption et le financement du terrorisme, ainsi qu'un cadre relatif aux conflits d'intérêts, au traitement des informations confidentielles et à l'intégrité, afin d'empêcher de manière proactive toute perte financière ou perte de réputation imputable aux emprunteurs, fournisseurs ou tiers traitant avec la CEB.

La politique de la Banque en matière de passation de marchés veille à ce que les fonds publics soient dépensés de manière efficiente en respectant les principes d'intégrité, de transparence et de traitement égal, en ligne avec les principes de l'Union européenne.

La CEB s'engage également à servir de centre de ressources en matière de conformité pour ses emprunteurs, ses fournisseurs et autres parties prenantes en cas de risque de non-conformité.

Afin d'assurer une gouvernance exemplaire, la CEB utilise en interne un éventail de mesures de lutte contre le risque de non-conformité composé de codes de conduite



applicables au personnel, au Management élu, aux organes collégiaux et au Comité de surveillance. Par ailleurs, afin que tous les membres du personnel remplissent leur obligation d'adopter un comportement conforme à l'éthique, la CEB applique des politiques, des directives et des procédures internes visant à respecter des normes élevées d'intégrité, de dignité et d'éthique au travail conformes aux normes et bonnes pratiques acceptées à l'échelle internationale.

La coopération internationale

La CEB participe ou suit de près les initiatives de l'OCDE, de Moneyval, du Groupe d'États contre la Corruption (GRECO) du Conseil de l'Europe, du Groupe d'action financière, du Forum mondial sur la transparence et du Forum Investigations afin d'être continuellement à jour et d'aligner ses politiques sur les dernières évolutions en matière de conformité. La CEB entretient des relations multilatérales avec la plupart des institutions financières internationales, telles que la BEI, la BERD, la Banque africaine de développement, la Banque asiatique de développement et la Banque mondiale.

Une attention qui ne doit pas se relâcher

La protection de la Banque contre les effets des risques internes et externes est un objectif permanent. Dans l'ensemble, la fraude et la corruption sont toujours d'actualité. Plus que jamais, il s'agit d'une menace en perpétuelle évolution pour les institutions financières internationales et un frein à la croissance, à la cohésion sociale et au développement.

Il importe donc d'avoir un éventail de mesures de lutte contre le risque de non-conformité, car cela contribue grandement à préserver la mission sociale unique de la CEB.



2

Créer de la valeur sociale durable

01 UN SOUTIEN EFFECTIF À LA COHÉSION SOCIALE

Une activité opérationnelle soutenue

Conformément à son mandat, la CEB cherche en priorité à soutenir un développement économique et social inclusif et l'amélioration durable des conditions de vie des bénéficiaires finaux dans tous ses États membres. En 2013, le Conseil d'administration de la CEB a approuvé 38 demandes de prêt pour un montant total de € 2 274 millions, dont 27 concernaient les pays du groupe cible de la Banque[1]. Le montant total des projets approuvés en 2013 s'est inscrit en hausse de 26,5% par rapport à 2012, ce qui témoigne de l'importance du financement de la Banque en faveur des programmes d'investissements sociaux au sein de ses États membres, malgré les difficultés posées par le contexte économique et financier. Fin 2013, les décaissements s'élevaient à € 1 845 millions.

Créer de la valeur à l'aide de prêts socialement responsables

Les projets visant à renforcer l'intégration sociale, y compris le soutien à l'emploi, se sont élevés à € 1 702 millions d'euros et ont représenté trois-quarts de l'ensemble des approbations de l'année. Grâce au financement partiel de programmes et d'activités bénéficiant aux populations les plus vulnérables (réfugiés, migrants et personnes déplacées), la Banque répond à l'une de ses priorités statutaires et contribue directement au renforcement de l'inclusion sociale. Dans le contexte actuel d'austérité, la mise à disposition de services dédiés aux groupes sociaux vulnérables et exclus revêt une importance accrue.

La mise à disposition de logements décents et abordables pour les personnes à bas revenu et d'autres segments de population économiquement et socialement vulnérables demeure l'un des moyens les plus efficaces pour permettre à la CEB de remplir sa mission en faveur d'une plus grande cohésion sociale dans ses États membres. Plus largement, la Banque joue également un rôle dans la rénovation urbaine par l'intermédiaire du financement d'infrastructures municipales liées au logement, dont les investissements relatifs à la durabilité environnementale et à l'efficacité énergétique.

€ 1 142 millions ont été alloués aux opérations de soutien à la création et au maintien d'emplois dans les micros, petites et moyennes entreprises, qui souffrent d'un accès restreint aux financements. En facilitant l'accès au financement par l'intermédiaire de prêts et de solutions de crédit-bail sur mesure mis en place par un réseau soigneusement choisi d'intermédiaires financiers jouissant d'une très forte présence locale, la CEB fournit des ressources de financement à long terme essentielles aux MPME qui, sans ce dispositif, n'y auraient pas accès. La CEB soutient également des modèles de micro-financement qui favorisent l'accès au crédit des groupes auparavant exclus du système bancaire formel. Offrir ce tremplin aux jeunes entreprises pour favoriser leur intégration dans le secteur formel génère des avantages sociaux et économiques considérables.

Adapter les interventions de la Banque aux nouveaux défis

Depuis quelques années, la CEB se retrouve confrontée à des défis accrus : c'est notamment le cas en matière de financement de projets dans des secteurs sensibles, tels que la santé et les infrastructures pénitentiaires, dans des conditions de fonctionnement souvent complexes. Conformément à la demande des actionnaires et aux orientations du Conseil de l'Europe en la matière, la Banque apporte sa contribution à la réalisation de projets dans le secteur public administratif et judiciaire ainsi qu'à l'amélioration de l'organisation et du fonctionnement des services publics administratifs et judiciaires de ses États membres. Dans le même temps, la Banque peut mettre à disposition son expérience dans l'évaluation et la mise au point de projets d'infrastructures judiciaires.

La CEB a poursuivi son engagement actif en faveur du **Programme régional de logement** (**RHP**[2]). Alors que l'Assemblée des donateurs a approuvé les tout premiers projets pour obtenir des financements par subvention du Fonds du RHP en avril 2013, d'autres vagues d'approbation ont permis d'atteindre un total de € 61 millions à décembre. Les progrès considérables réalisés par les pays partenaires avec l'appui de la communauté internationale ont jeté les bases d'une mise en œuvre efficace du RHP, et les premières solutions de logement devraient être proposées aux bénéficiaires au cours du premier semestre 2014.

[1] Albanie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Estonie, Géorgie, Hongrie, Kosovo, "l'ex-République yougoslave de Macédoine", Lettonie, la Lituanie, Malte, Moldova (République de), Monténégro, Pologne, République slovaque, République tchèque, Roumanie, Serbie, Slovénie et Turquie.

[2] Le Programme régional de logement (RHP) est un pilier de l'initiative régionale élaborée conjointement par la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, le Monténégro et la Serbie avec le large soutien de la Commission européenne, du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés, de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et des donateurs internationaux. Ce projet, qui s'élève à près de € 600 millions au total, vise à garantir des solutions de logement durables aux quelque 74 000 personnes déplacées et réfugiés parmi les plus vulnérables, victimes des conflits de 1991 à 1995 sur le territoire de l'ex-Yougoslavie .

02 QUALITÉ DES PROJETS ET INSTRUMENTS FINANCIERS INNOVANTS

L'amélioration continue des outils de sélection des projets

La CEB réalise une évaluation complète *ex ante* de tous les projets qu'elle finance à l'aide d'une "approche en deux volets". Selon le principe sous-jacent de cette approche, la valeur sociale d'un prêt de la Banque dépend à la fois des caractéristiques intrinsèques du projet et du contexte de sa mise en œuvre, c'est-à-dire de la situation propre à chaque pays.

L'examen des effets sociaux d'un projet est essentiel durant le processus d'instruction afin de vérifier que les dispositions de mise en œuvre, le suivi et les modalités de communication sont appropriés, l'objectif étant de s'assurer que les projets génèrent les résultats sociaux souhaités. En outre, la phase d'instruction inclut une évaluation complète de la valeur ajoutée attendue de l'intervention de la Banque. La CEB évalue également attentivement les aspects relatifs au risque de crédit de l'emprunteur et à la proposition de transaction, ainsi que le respect des directives et des politiques de la Banque en matière d'environnement, de passation de marchés et de conformité.

L'évaluation pour améliorer les opérations futures

Par l'intermédiaire de son Département Évaluation indépendant, la CEB est tenue informée de la manière dont les projets et programmes qu'elle finance fonctionnent et procurent des bénéfices après l'achèvement de leur mise en œuvre.

En outre, le Département Évaluation offre à la Banque une vision sectorielle à long terme des effets sociaux et économiques de ses opérations de prêt. Les "enseignements tirés" servent à renforcer les politiques de la CEB. Les recommandations qui enrichissent la conception de projets et les accords de mise en œuvre sont ensuite réintégrées dans le cycle du projet pour améliorer la qualité des opérations en cours et à venir.

Introduction de nouveaux instruments de financement au sein du Plan de développement 2014-2016

L'introduction des facilités de cofinancement européennes (FCE), en qualité d'outil de financement mieux coordonné avec les caractéristiques des fonds de l'Union européenne (UE) tant au sein de ses États membres qu'au-delà de ses frontières, montre bien le soutien de longue date de la CEB aux programmes financés par ces fonds. Par ailleurs, lorsque le manque de financement stable dans le temps est susceptible de compromettre la viabilité des programmes d'investissements sociaux financés par des fonds publics, les nouvelles facilités de financement du secteur public (PFF) s'attacheront à pallier les besoins temporaires de financement et à garantir la continuité des investissements dans les secteurs sociaux durant la période de mise en œuvre.

La réforme du Compte de dividendes sociaux

De plus en plus, la Banque fournit une assistance technique pour la préparation et la mise en œuvre de projets, qui émane de différentes sources, qu'elles soient bilatérales (telles que le Compte espagnol pour la cohésion sociale) ou multilatérales (par exemple, le Cadre d'investissement pour les Balkans occidentaux).

En outre, la réforme du Compte de dividendes sociaux de la Banque (CDS, anciennement dénommé "Compte fiduciaire sélectif"), approuvée en mars 2013, a permis d'accroître l'aide apportée sous forme de subventions à des projets à fort impact social, en créant 4 volets distincts correspondant chacun à une activité particulière financée par ces subventions, à savoir : l'assistance technique, des bonifications d'intérêts, des garanties pour des projets pilotes et des dons accordés au cas par cas et à titre exceptionnel.



03 INTÉGRATION DE LA DIMENSION ENVIRONMENTALE

La Politique environnementale de la CEB

La Politique environnementale de la CEB est essentielle pour assurer un développement durable sur le plan environnemental, car elle fixe le cadre de prévention et d'atténuation des effets négatifs sur les populations et leur environnement. Cette politique exige que tous les projets fassent l'objet d'un examen environnemental préalable et soient classés selon leur nature, leur portée et l'importance éventuelle des effets escomptés. Sur les 38 demandes de prêts approuvées en 2013, deux ont été classées en catégorie "A", qui correspond aux projets présentant des risques environnementaux élevés (voir encadré ci-contre).

La promotion des normes de "logement vert" dans la région des Balkans

On considère généralement que le logement a des effets limités sur l'environnement. Or, si l'on tient compte des effets cumulés des lotissements résidentiels et de leur long cycle de vie, les conséquences environnementales peuvent être importantes en termes d'utilisation des sols, de consommation de ressources naturelles et énergétiques ou de rejets polluants. La CEB s'efforce donc d'améliorer la performance environnementale des projets immobiliers qu'elle finance, notamment parce qu'ils représentent une part importante de son portefeuille d'activités. Cela présente une difficulté particulière dans la région des Balkans, où les cadres réglementaires sont complexes et leur application défaillante. Afin de surmonter ces difficultés, la CEB a fait appel à un consultant pour mettre au point des critères de qualité environnementale (CQE). Il s'agit d'un outil pratique permettant aux parties prenantes des projets de s'assurer que les considérations environnementales (telles que l'efficacité énergétique ou le traitement des eaux usées) et les aspects liés à la santé et la sécurité (démolition/construction/rénovation) sont correctement pris en compte dans le cycle d'un projet de logement.

Relever les défis liés aux prêts

Traiter les risques environnementaux des prêts aux programmes mis en œuvre par le biais d'institutions intermédiaires est difficile, car ils dépendent davantage de systèmes de protection des tiers agissant comme intermédiaires entre la CEB et les emprunteurs finaux. Dans ce contexte, il est essentiel d'évaluer la capacité des institutions partenaires à intégrer des exigences environnementales appropriées dans les opérations d'octroi de prêts. À cette fin, la Banque entreprend régulièrement des actions de vigilance environnementale à l'aide de questionnaires et de visites aux intermédiaires. Ce processus d'examen permet de classer les risques environnementaux associés à un prêt donné et d'optimiser le suivi ultérieur de ces risques durant les phases de mise en œuvre.

Projets de catégorie A

En 2013, la procédure interne d'examen environnemental de la CEB a classé deux projets dans la catégorie "A"(risque environnemental élevé) en raison de leur nature ou de leur portée ; ces projets sont donc soumis à une évaluation des incidences sur l'environnement (EIE). Ces deux projets concernent des infrastructures municipales et incluent des éléments nécessitant une EIE. Au cours de la phase d'instruction, la CEB a examiné les documents de l'EIE, le processus de consultation public qui en a résulté et les mesures d'atténuation proposées. Les projets ont également été publiés sur le site Internet de la CEB avant d'être présentés au Conseil d'administration pour approbation, conformément à la Politique d'information publique de la Banque.

Les échanges de bonnes pratiques environnementales

Afin d'améliorer et d'actualiser en permanence ses normes et exigences de développement durable, la CEB participe activement aux réseaux de ses homologues. Ces réseaux facilitent l'échange et la promotion des bonnes pratiques et des outils qui accroissent la pérennité des projets. En matière de coopération avec les IFI, la Banque devrait accueillir la réunion du printemps 2014 du Groupe de travail sur l'environnement des institutions financières multilatérales, qui rassemble les experts en développement durable issus des institutions financières internationales et des agences bilatérales de développement. Cette réunion semestrielle constitue une plateforme efficace pour l'harmonisation des politiques et pratiques des IFI et permet d'identifier les questions émergentes qui nécessitent une approche commune.



3

Gérer nos propres ressources de manière responsable

01 GESTION DURABLE DES RESSOURCES FINANCIÈRES DE LA BANQUE

Solidité financière et stabilité de la CEB

La solidité financière et la stabilité de la CEB contribuent à la résilience de l'Institution face à un environnement économique très difficile. Des résultats robustes et durables sont essentiels pour consolider le rôle de levier financier de l'Institution, permettant ainsi de canaliser les financements vers des projets sociaux et d'assurer de façon efficace son activité de développement.

Pour toutes les Banques Multilatérales de Développement (BMD), un socle en capital solide, se composant d'un capital libéré et d'un capital appelable ainsi de réserves retenues, est un facteur clef pour assurer le respect de leurs engagements. À cet égard, la Banque entretient une relation étroite avec ses États membres dont l'appui continu est reflété par leur fort taux de participation aux augmentations de capital régulières (la dernière a pris effet à fin 2012). À fin 2013, le capital souscrit atteignait € 5,5 milliards, tandis que les capitaux propres (capital libéré, réserves et résultat net) s'élevaient à € 2,5 milliards. Même si la CEB n'a pas pour objectif de maximiser ses profits, sa profitabilité continue contribue à renforcer sa base en capital. Au cours des vingt dernières années, un montant de presque € 2 milliards a été accumulé dans les réserves.

Un accès aux marchés financiers mondiaux

Malgré la dégradation récente du statut de débiteur de ses emprunteurs ou de ses actionnaires, la Banque maintient toujours d'une excellente **notation** (Aaa par Moody's/AA+ par Standard & Poor's et Fitch Ratings) fondée sur sa solvabilité et ses forces intrinsèques tels qu'un profit constant et le soutien sans faille des actionnaires. De plus, la CEB dispose d'une très ample liquidité, qui est un élément clef pour répondre à ses obligations financières et lui donner la flexibilité nécessaire lors des nouvelles émissions, y compris dans des conditions de marché défavorables ou lors de fortes perturbations financières mondiales. La politique financière conservatrice et prudente de la CEB ainsi que son statut de créancier privilégié, facilitent son accès aux marchés. L'autorisation d'emprunt pour 2014 est fixée à € 4 milliards. Les fonds levés sur les marchés financiers internationaux à des taux très attractifs bénéficient aussi aux emprunteurs de la CEB. À travers ses opérations de prêts dans ses 33 pays membres actuellement, dont la plupart sont confrontés à des contraintes budgétaires et financières, la CEB contribue fortement à la promotion de la cohésion sociale en Europe.

Respect des meilleures pratiques et cadre prudentiel révisé

La Banque déploie tous ses efforts dans l'objectif d'appliquer les meilleures normes et pratiques bancaires. Le nouveau cadre prudentiel a pris effet le 1er janvier 2014, simultanément au Plan de développement 2014-2016. Ce cadre prudentiel est bâti sur trois principaux piliers (adéquation du capital, liquidité et levier) et fournit les outils d'évaluation adéquats pour contrôler la solvabilité à long terme de l'Institution. Il est conforme aux meilleures pratiques bancaires par la prise en compte de ratios pertinents du nouveau dispositif prudentiel de Bâle III, tout en adaptant l'évaluation du risque de la CEB et son cadre de contrôle.

Cadre de gestion des risques renforcé et instruments de financement innovants

La CEB porte une attention particulière à la qualité financière et aux bonnes performances de ses contreparties, garantie de leurs capacités à financer des projets viables. Dans cette perspective, un cadre de gestion des risques renforcé devrait faciliter un accès au crédit, de manière plus aisée et pérenne, et aider à remédier aux sous-investissements chroniques dans les secteurs sociaux, en particulier pour le soutien à la création et à la préservation d'emplois dans les micros, petites et moyennes entreprises.

Dans le but final de renforcer sa contribution au développement social, la CEB continue de rechercher activement les instruments de financement innovants répondant aux défis de son mandat social et lui permettant de continuer à aller de l'avant de manière constante et durable.

02 PRIORITÉ AUX RESSOURCES HUMAINES

La diversité du personnel, une ressource précieuse pour la CEB

Fin 2013, l'effectif de la CEB s'élevait à 183 agents permanents : 114 cadres et 69 employés. En matière de répartition hommes-femmes, la Banque comptait 98 femmes (54% des effectifs) et 85 hommes (46% des effectifs). Le nombre de nationalités représentées au sein du personnel se maintient à 28, tandis que l'âge moyen des agents n'a pas évolué (47 ans). Dans le même temps, le taux de rotation a augmenté, passant de 2,9% en 2012 à 4,5% en 2013, ce qui mènera à un renouvellement dans les années à venir. Pour une gestion efficace des candidatures, un nouvel outil de recrutement plus facile d'utilisation pour les candidats externes a été mis en place. En 2013, le Conseil d'administration de la CEB a approuvé la proposition de la Banque de mise en œuvre d'un outil RH permettant la cessation de fonction des agents permanents qui répondent à certains critères d'âge ou d'ancienneté.

Conditions de travail pérennes et réforme du régime de pension

La politique générale en matière de ressources humaines de la CEB repose sur les principes et idéaux défendus par le Conseil de l'Europe. Le Statut du Personnel du Conseil de l'Europe demeure ainsi le texte de référence en ce qui concerne la réglementation du personnel de la CEB. Plusieurs amendements y ont toutefois été apportés ces dernières années afin de l'adapter aux besoins et à la nature spécifique de la Banque. Le Statut du Personnel de la CEB est complété par un code de conduite et des règles sur la protection des données personnelles. La Banque offre par ailleurs à tous ses agents un régime de pension à prestations définies, sur le modèle des Organisations coordonnées. Ce régime a fait l'objet d'une réforme entrée en vigueur en 2014, qui vise à garantir son équilibre financier à long terme. Parmi les changements les plus importants, figurent un relèvement des taux de cotisations ainsi qu'une diminution des prestations pour les nouveaux entrants. Signalons également que les agents pourront désormais travailler 2 ans de plus au-delà de l'âge normal de départ à la retraite si le Gouverneur le demande.

Des relations sociales structurées

À l'échelle institutionnelle et afin de permettre aux membres du personnel de s'exprimer sur toutes les dispositions concernant l'application ou la modification



de leur Statut, la CEB dispose de plusieurs instances de représentation du personnel. Des instances qui sont au cœur des relations sociales au sein de la Banque. À l'Assemblée générale du personnel, tous les agents peuvent exprimer leurs opinions sur leurs conditions d'emploi et de travail. Le Comité du personnel représente les intérêts généraux de tous les agents, y compris pensionnés, dans leurs relations avec le Gouverneur.

Un apprentissage continu

Après avoir mis en place des formations en management et en leadership ces dernières années, la Direction du Développement du Personnel et des Services Internes a notamment proposé en 2013 des formations complémentaires concernant le développement des compétences comportementales. Des formations linguistiques en interne et des formations techniques spécifiques liées à l'emploi ont également été proposées. L'évaluation annuelle des performances, quant à elle, vise à concilier les objectifs collectifs de la Banque et les objectifs individuels de ses agents, à savoir : accroître l'efficacité de la Banque grâce à une meilleure utilisation de ses ressources humaines, mais aussi identifier les besoins en termes de formation et favoriser la gestion de carrière.

Des projets RH fondamentaux lancés en 2013

Un projet central lancé en 2013 concerne la question des valeurs internes de la Banque, le but étant de promouvoir le sens de l'intérêt collectif, de développer un langage commun permettant aux agents de mieux travailler ensemble, et d'améliorer les comportements professionnels et la cohésion au sein du personnel. Par ailleurs, un appel d'offres a été lancé pour travailler sur un certain nombre d'outils RH, dont une révision de l'ensemble du système d'appréciation et de développement des carrières, ainsi que la création d'un outil de gestion des compétences.

03 MAÎTRISE DE NOTRE EMPREINTE ÉCOLOGIQUE

Cadre général

L'empreinte écologique est la surface correspondante de terre productive et d'écosystèmes aquatiques nécessaires à produire les ressources utilisées et à assimiler les déchets produits par une population définie, à un niveau de vie de matériel spécifié. Les ressources consommées proviennent du monde entier, donc l'empreinte peut se calculer par la somme des espaces occupés, où qu'ils soient sur la planète. Pour maîtriser son empreinte écologique, la CEB s'attache à réaliser chaque année son bilan carbone et à favoriser les comportements éco-responsables.

Bilan carbone 2013 : méthode, mesures et résultats

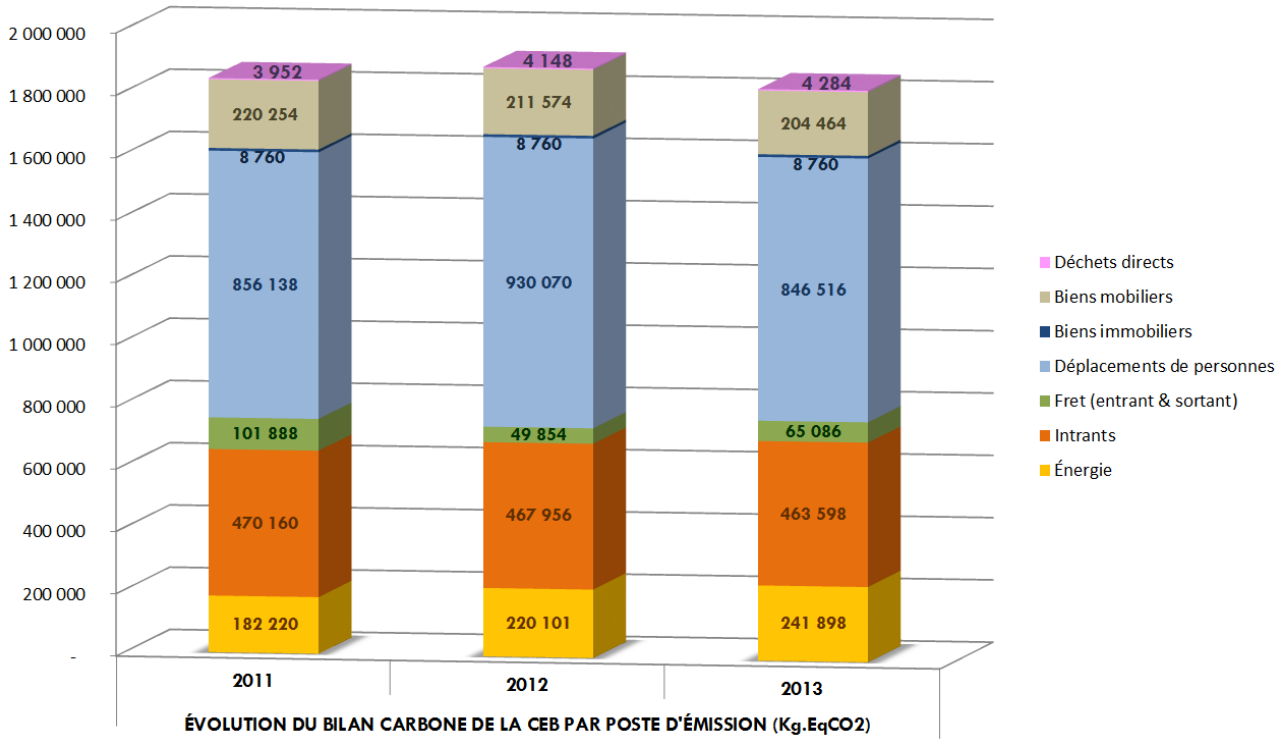
La méthode "bilan carbone", développée par l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) permet d'évaluer les émissions de gaz à effet de serre (GES) engendrées par l'ensemble des processus physiques qui sont nécessaires à l'existence d'une activité ou organisation. Cette méthode prend en compte les émissions de GES directes et indirectes. Le bilan carbone est la première étape d'un diagnostic "effet de serre" et permet de visualiser les différents postes émetteurs, de les hiérarchiser avant de prioriser des actions de réduction les plus efficaces.

La méthode bilan carbone se focalise sur plusieurs postes émetteurs, tels que la consommation d'énergie, les déplacements des Agents (professionnels et domicile-travail), les consommations de papier ou encore les déchets directs. Le schéma ci-dessous précise l'évolution entre les trois derniers bilans par poste d'émission. L'impact lié aux déplacements des collaborateurs (professionnels et domicile-travail) continue à représenter le poste d'émission le plus important, tout en ressortant en nette diminution par rapport à 2012.

Le tableau en page 15 détaille l'évolution annuelle des émissions GES de la CEB de 2010 à 2013.

Au total, **Les émissions GES de la CEB s'élèvent à 1 835 tonnes équivalent CO_2 pour l'année 2013** (le taux d'incertitude de 30% ne remettant pas en cause la tendance des résultats). Les émissions sont en baisse en valeur absolue par rapport à l'année dernière et en baisse de 7% par employé depuis 2010.

On constate une hausse des émissions liées au chauffage, suite à période de chauffage particulièrement longue en 2013, et une consommation totale d'électricité stable avec une nette diminution par Agent. Au niveau des déplacements, la baisse des déplacements domicile-travail résulte de trajets plus courts et d'une utilisation renforcée des transports en commun. Le kilométrage des déplacements professionnels est en diminution par Agent et génère moins d'émissions de CO_2 en raison d'une fréquence accrue des voyages par avion en classe économique.



ÉVOLUTION DU BILAN CARBONE DE LA CEB PAR POSTE D'ÉMISSION (Kg.EqCO2)

Principales réalisations en 2013 et initiatives envisagées pour 2014

En 2013, dans le cadre du plan d'action pour la réduction de l'utilisation du papier, la Banque a effectué une modernisation du parc des copieurs, fax et imprimantes avec une diminution du nombre d'équipements de 45%. Dans le même temps, une impression noir et blanc, recto-verso a été mise en place en tant que configuration par défaut. Les premiers résultats montrent une consommation par Agent en diminution.

En 2014, l'effort initié les années précédentes doit se poursuivre par la prise en compte systématique du développement durable dans les travaux réalisés et dans les achats importants. Ceci sera facilité par la révision des directives pour la passation des marchés internes à la Banque de services, fournitures et travaux, où sont désormais intégrées des questions relatives à l'environnement et à la durabilité.

Par ailleurs, une attention particulière sera portée à la diminution de la consommation énergétique de la CEB. Deux illustrations en ce sens : (i) la poursuite du raccordement direct de 1000 m2 supplémentaires sur le réseau d'eau glacée de la Ville de Paris, 'Climespace' permettra de supprimer des 'groupes de production d'eau glacée' et de réduire la consommation d'électricité de la Banque ; (ii) dans le cadre de son plan de rénovation d'isolation thermique et phonique, la Banque prévoit de remplacer 30% des fenêtres de la façade de l'immeuble du siège.

TABLEAU DE BORD	Variation 2013 / 2010 (année de référence)		2013	
	Variation totale	Variation par employé	Total 2013	Par employé, 2013
Surface des bureaux en m^2	0%	-	7600	40
Effectifs de la Banque	12%	-	190	-
Émissions de CO_2				
Émissions totales en T CO_2	4%	-7%	1835	9,66
Efficacité énergétique des bâtiments				
Consommation totale de chauffage en kWh	17%	4%	951289	5007
Émissions totales liées au chauffage en T CO_2	16%	5%	185	0,97
Consommation totale d'électricité en kWh	-2%	-13%	978830	5152
Émissions totales liées à l'électricité en T CO_2	-2%	-12%	47	0,25
Déplacements				
Déplacements domicile-travail - km	-11%	-20%	861798	4535,78
Déplacements domicile-travail - T CO_2	-13%	-22%	58,43	0,31
Déplacements professionnels - km	5%	-6%	2639442	13892
Déplacements professionnels - T CO_2	-2%	-12%	739	3,89
Papiers				
Consommation totale de papier (ramettes de papier achetées) - Tonnes	4%	-7%	10	0,05
Émissions liées au totale de papier (ramettes papier achetées) - T CO_2	4%	-7%	14	0,07
Déchets				
Déchets éliminés - Tonnes	15%	3%	131	0,69
Déchets éliminés - Émissions en T CO_2	18%	5%	4	0,02

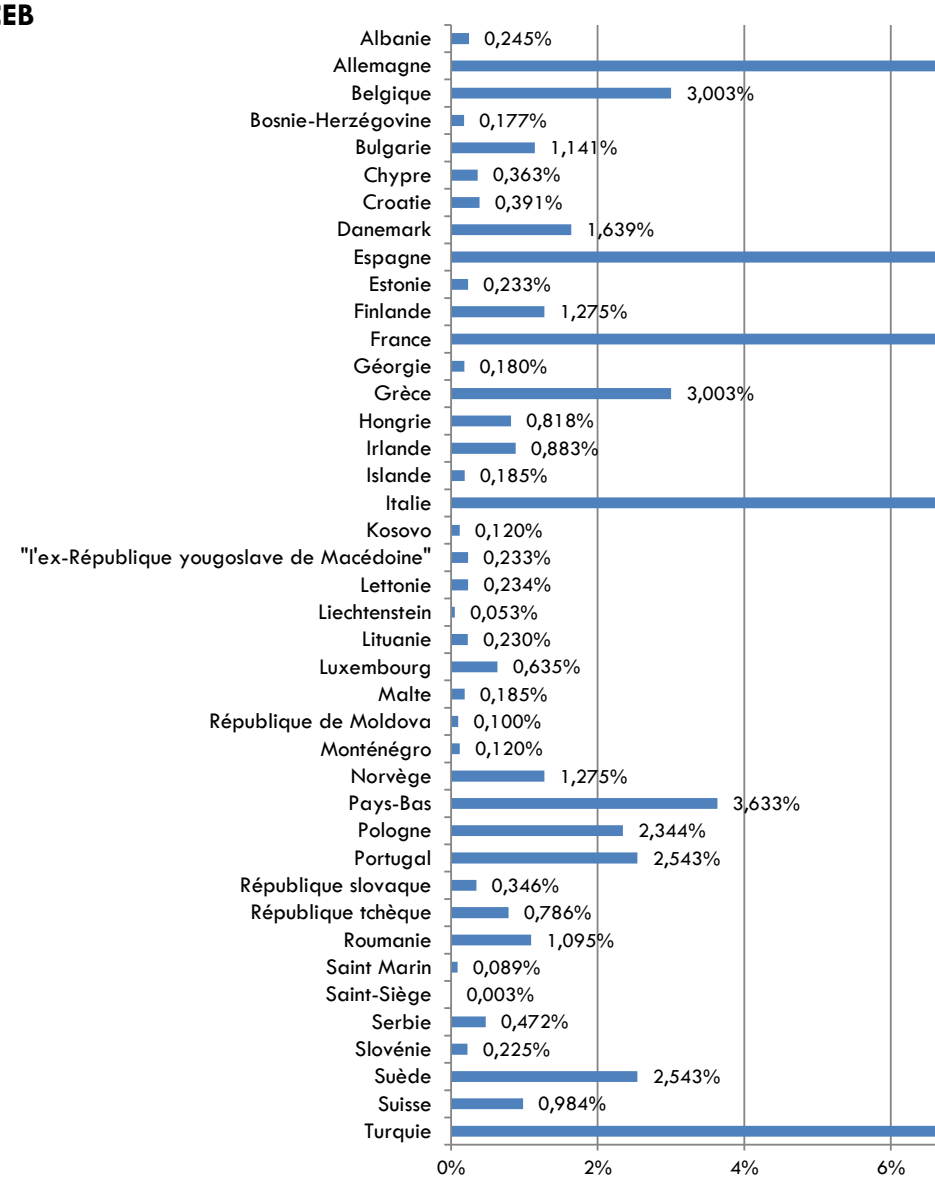


2012		2011		2010	
Total 2012	Par employé, 2012	Total 2011	Par employé, 2011	Total 2010	Par employé, 2010
7600	42,2	7600	-	7600	44,71
180	-	172	-	170	-
1 890	10,50	1 840	10,70	1 770	10,41
849000	4717	641000	3727	815000	4794
165	0,92	125	0,72	159	0,93
939890	5222	964000	5605	1001000	5888
45	0,25	46	0,27	48	0,28
1106121	6145,12	975990	5674,00	964642	5674,36
84	0,47	68	0,40	67	0,39
2567611	14265	2377633	13823	2514319	14856
821	4,56	744	4,33	754	4,44
10	0,06	11	0,07	10	0,06
13	0,07	15	0,09	13	0,08
126	0,70	115	0,67	114	0,67
4	0,02	3,51	0,02	3,40	0,02

LES ÉTATS MEMBRES DE LA CEB

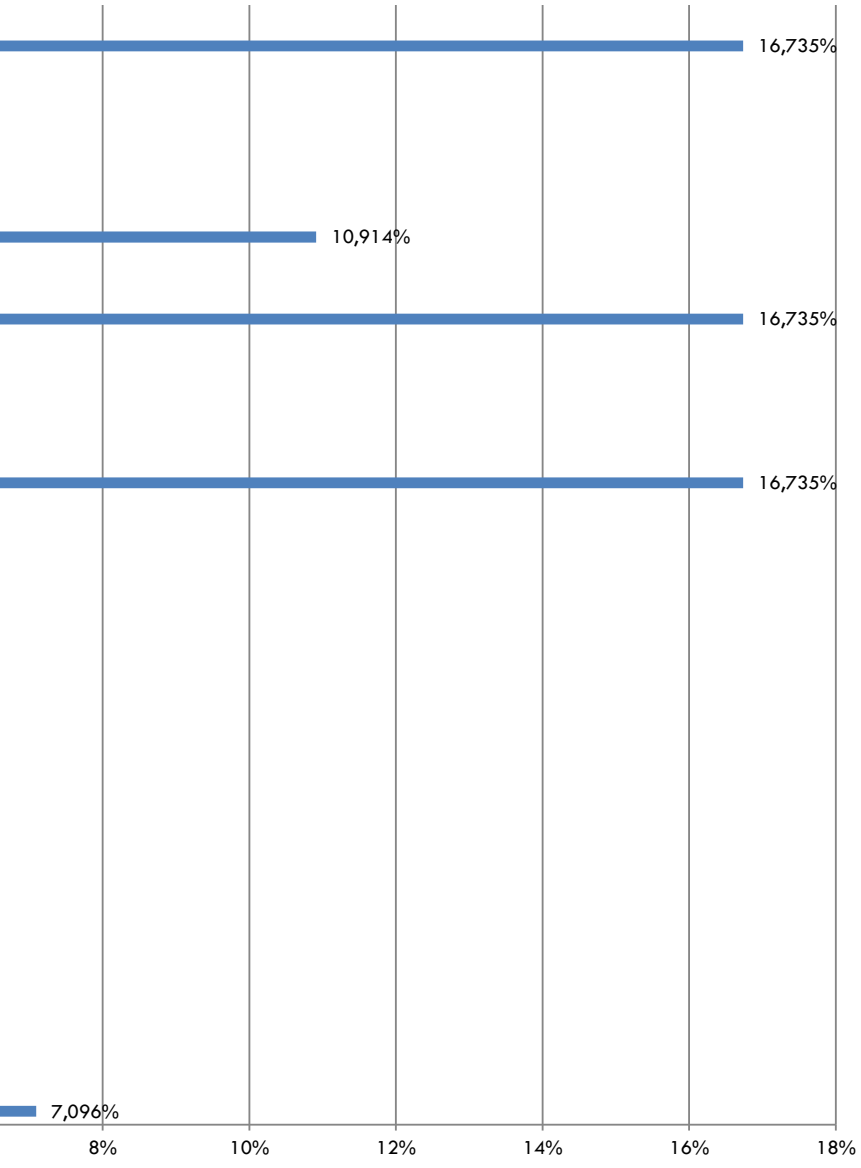
	Année d'adhésion
Albanie *	1999
Allemagne	1956
Belgique	1956
Bosnie-Herzégovine *	2003
Bulgarie *	1994
Chypre *	1962
Croatie *	1997
Danemark	1978
Espagne	1978
Estonie *	1998
Finlande	1991
France	1956
Géorgie *	2007
Grèce	1956
Hongrie *	1998
Irlande	2004
Islande	1956
Italie	1956
Kosovo	2013
"l'ex-République yougoslave de Macédoine" *	1997
Lettonie *	1998

Répartition du capital souscrit de la CEB au 31 décembre 2013

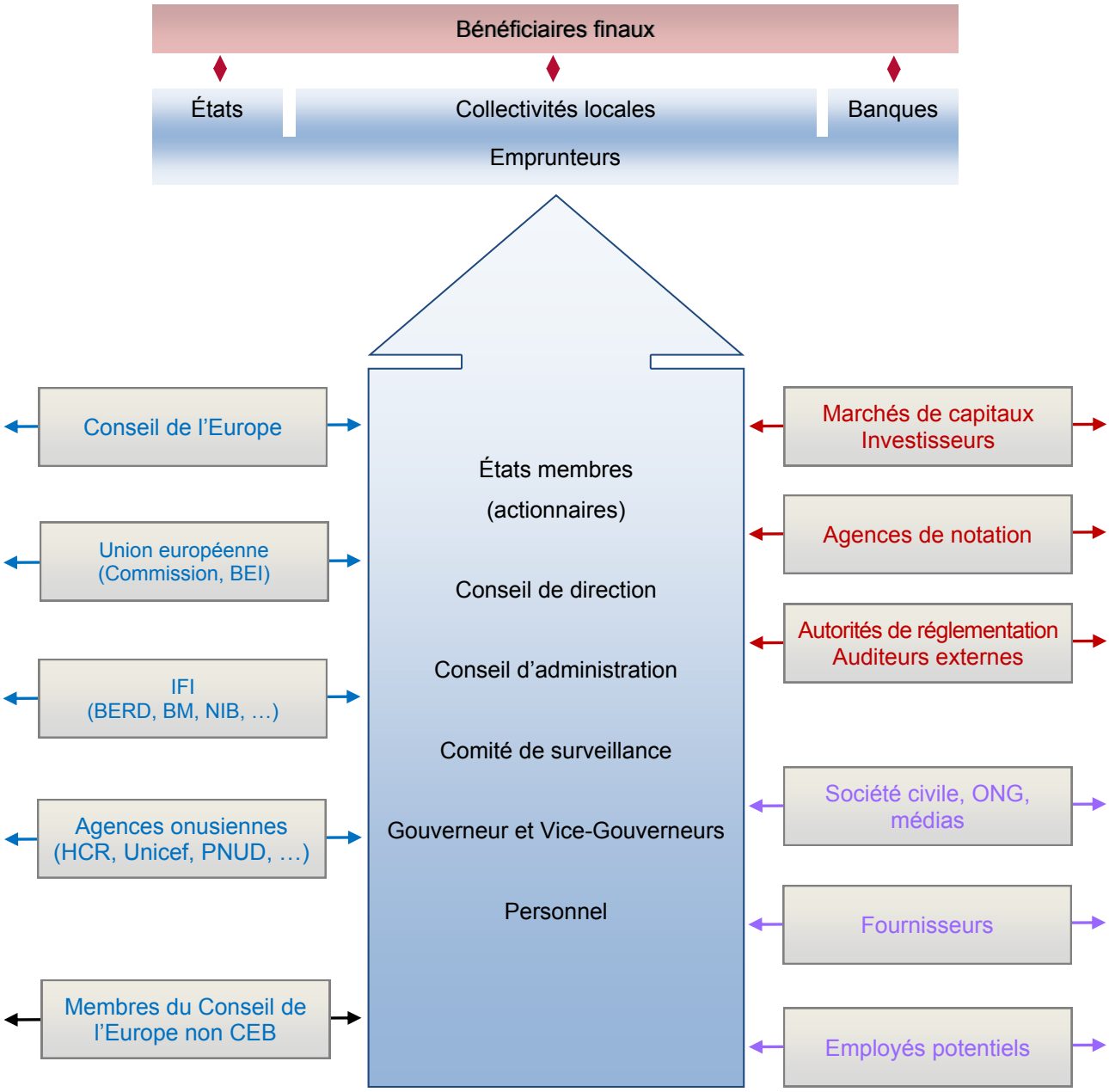


Liechtenstein ---------- 1976
Lituanie * ---------- 1996
Luxembourg ---------- 1956
Malte * ---------- 1973
Moldova (République de)* --- 1998
Monténégro * ---------- 2007
Norvège ---------- 1978
Pays-Bas ---------- 1978
Pologne * ---------- 1998
Portugal ---------- 1976
République slovaque * -------- 1998
République tchèque *---------- 1999
Roumanie *---------- 1996
Saint-Marin ---------- 1989
Saint-Siège ---------- 1973
Serbie * ---------- 2004
Slovénie * ---------- 1994
Suède ---------- 1977
Suisse ---------- 1974
Turquie * ---------- 1956

** pays du groupe cible d'Europe centrale, orientale et du Sud-Est*



CARTOGRAPHIE DES PARTIES PRENANTES DE LA CEB



Photos :
Couverture : © Guetty Images- Daniel MacDonald
Autres : © Ingram ; photothèque CEB



CEB

COUNCIL OF EUROPE DEVELOPMENT BANK
BANQUE DE DEVELOPPEMENT DU CONSEIL DE L'EUROPE

55, avenue Kléber
FR-75116 PARIS, France

www.coebank.org
info@coebank.org

Téléphone : +33 (0)1 47 55 55 00
Fax : +33 (0)1 47 55 03 38
Swift : CEFPFRPP

Composition du papier : 60% fibres recyclées et 40% fibres vierges FSC